

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARR2023_0089

ARRÊTÉ

OBJET : AUTORISATION DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE DE 11 POTEAUX POUR L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE PROVISoire POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ ATLAND RESIDENTIEL, SUR LA GRANDE ALLÉE DU 12 FÉVRIER 1934 ET SUR LE PROMENADE DE LA CHOCOLATERIE À NOISIEL (77186), À COMPTER DU 16 MARS 2023 POUR UNE DURÉE DE 24 MOIS

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code général Collectivités Territoriales en ses articles L.2212-1 et suivants et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de sécurité publique,

VU le Code de la route,

CONSIDÉRANT la demande du 24 février 2023 de la société SBG LUTECE, sise 1, rue de Vitruve à VILLEBON-SUR-YVETTE (91140),

CONSIDÉRANT la nécessité d'occuper le domaine public pour l'implantation de 11 poteaux pour l'alimentation électrique provisoire sur la Grande Allée du 12 février 1934 et sur le Promenade de la Chocolaterie à NOISIEL (77186),

CONSIDÉRANT que la société SBG LUTECE, sise 1, rue de Vitruve à VILLEBON-SUR-YVETTE (91140), est chargée des travaux,

CONSIDÉRANT que la société ATLAND RESIDENTIEL, sise 40, avenue Georges V à PARIS (75008), est Maître d'Ouvrage,

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement aux abords de la zone de chantier et ce pendant toute la période des travaux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La société SBG LUTECE sise 1, rue de Vitruve à VILLEBON-SUR-YVETTE (91140), est autorisée à occuper le domaine public pour l'implantation de 11 poteaux pour l'alimentation électrique provisoire sur la Grande Allée du 12 février 1934 et la Promenade de la Chocolaterie à NOISIEL (77186), pour le compte de ATLAND RESIDENTIEL sise, 40, avenue Georges V à PARIS (75008), à compter du 16 mars 2023 pour une durée de 24 mois.

1/3



Suite de l'arrêté n° ARR2023_0089

Portant « Autorisation de l'occupation du domaine public pour la mise en place de 11 poteaux pour l'alimentation électrique provisoire pour le compte de la société ATLAND RESIDENTIEL, sur la Grande Allée du 12 février 1934 et sur le Promenade de la Chocolaterie à NOISIEL (77186), à compter du 16 mars 2023 pour une durée de 24 mois » (2)

ARTICLE 2 : La société SGB LETECE implantera 5 poteaux sur le Grande Allée du 12 février 1934 et 6 poteaux sur la Promenade de la Chocolaterie. L'accès à la Promenade de la Chocolaterie se fera par l'entrée de service au bout de l'Allée du 12 février 1934.

ARTICLE 3 : La mise en place de la signalisation et la protection des zones de travaux sont placées sous la responsabilité de la société titulaire des travaux. Elles seront conformes à la réglementation en vigueur, en particulier en matière de protection du public.

ARTICLE 4 : La présence autorisation est précaire et révoquant à tout moment.

ARTICLE 5 : Le nettoyage et la remise en état des lieux sont placés sous la responsabilité du demandeur.

ARTICLE 6 : La Commune ne pourra être tenue pour responsable des accidents ou incidents survenant du fait de cette installation.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Madame le Directeur Général des Services,
- La société SGB LUTECE,
- La société ATLAND RESIDENTIEL,
- Le service Communication,
- La Police Municipale,
- Les services techniques,

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux (2) mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel,



Suite de l'arrêté n° ARR2023_0089

Portant « Autorisation de l'occupation du domaine public pour la mise en place de 11 poteaux pour l'alimentation électrique provisoire pour le compte de la société ATLAND RESIDENTIEL, sur la Grande Allée du 12 février 1934 et sur le Promenade de la Chocolaterie à NOISIEL (77186), à compter du 16 mars 2023 pour une durée de 24 mois » (3)

